



SOIREEES ANNUELLES "ECHO DE LA RISAZ" ET REPAS TARTARE "SOCIETE DE JEUNESSE"

La Municipalité communique qu'elle a autorisé les manifestations suivantes et qu'elle encourage chacune et chacun à y participer :

- Soirées annuelles de «L'Echo de la Risaz» et du «Petit Echo» **les 29 et 30 mars 2019**
- Repas tartare de la "Société de Jeunesse" **le 6 avril 2019**

Elle remercie d'ores et déjà la population du bon accueil réservé aux manifestations susmentionnées ainsi que de sa compréhension envers les nuisances sonores qui pourraient en découler.



ELECTION AU CONSEIL D'ETAT DU 17 MARS 2019

Les électeurs et électrices de Grancy sont convoqués le **dimanche 17 mars 2019** pour élire :

Election complémentaire : un membre au Conseil d'Etat (1^{er} tour)

Ouverture du bureau de vote : **Dimanche 17 mars 2019 de 10h00 à 11h00** à la salle villageoise.



FERMETURE DU BUREAU COMMUNAL

Le bureau communal sera fermé le **mercredi 20 mars 2019**. Réouverture le mardi 26 mars 2019 à 15h30.



CONSEIL GENERAL

Une assemblée extraordinaire du Conseil général aura lieu le **lundi 29 avril 2019** à 20h00 à la salle villageoise de Grancy, avec à l'ordre du jour le préavis concernant l'octroi d'un droit de superficie en faveur de la Coopérative Cité Derrière sur les parcelles n^{os} 72, 74, 76 et 77. Les citoyens et citoyennes qui désirent être membres du Conseil général voudront bien s'annoncer au Bureau quelques minutes avant l'assemblée.



METAUX – FERRAILLE

Pour la récupération des métaux et autre ferraille, une benne sera à disposition des usagers devant le Battoir du **mercredi 10 avril à 8h00 jusqu'au vendredi 12 avril 2019 à 12h00.**



DECHETS ENCOMBRANTS

Un ramassage des déchets encombrants (lits, matelas, meubles, etc) est prévu le **jeudi 11 avril 2019 dès 7h30.** Ces déchets seront déposés à l'emplacement habituel des déchets ménagers. La ferraille et les métaux faisant l'objet d'un ramassage spécial ne doivent pas être déposés devant les maisons. **Les appareils électriques et électroniques doivent être rendus dans les commerces spécialisés selon l'ordonnance fédérale entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1998. Voir également le plan de ramassage distribué en début d'année.**

La secrétaire mple